

**ARRETE ARS-PDL/DG/DSU/2022/23**

***relatif à la composition de la commission permanente  
de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire***

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLLET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS/PDL/DG 2020-042 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Benoît JAMES, conseiller auprès du directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/2 du 5 janvier 2022 relatif à la composition de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/22 du 26 août 2022 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

**ARRETE**

**Article 1**

La commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée ainsi qu'il suit :

**Président de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, président de la commission permanente :**

- **Dr Denis COLIN**, président du conseil territorial de santé de la Sarthe

### Vice-présidents de la commission permanente :

- Le président de la commission spécialisée de l'organisation des soins
- **Mme Peggy JEHANNO**, présidente de la commission spécialisée de la prise en charge et de l'accompagnement médico-social
- Titulaire : **Dr Marc SCHOENE**, président de la commission spécialisée de la prévention  
Suppléant : **M. David GUILLET**, vice-président de la commission spécialisée de la prévention
- **Mme Marie-Christine LARIVE**, présidente de la commission spécialisée des droits des usagers

### **Collège 1 : 2 représentants des collectivités territoriales**

- Titulaire : **M. Emmanuel RIVERY**, maire du Loroux-Bottereau (44)  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Collège 2 : 2 représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

- Titulaire : **M. Gérard ALLARD**, représentant de l'UFC Que Choisir  
Suppléant : **M. Jacques ROQUAND**, représentant de la FNATH, Association des accidentés de la vie  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44  
Suppléant : **M. Paul TEXIER**, représentant d'APF France Handicap au CDCA 85  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Collège 3 : 1 représentant des conseils territoriaux de santé**

- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de Loire-Atlantique**  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

#### Collège 4 : 2 représentants des partenaires sociaux

##### *a) Un représentant des organisations syndicales de salariés*

- Titulaire : **M. Vincent MEVEL**, représentant CFDT  
Suppléant : **M. Benjamin DELRUE**, représentant CGT-FO  
Suppléant : **M. Gilles LATOURNERIE**, représentant CFTC

##### *b) Un représentant des employeurs et des professions indépendantes*

- Titulaire : **M. Luc ANDRE**, représentant CPME  
Suppléant : **Mme Anne GAUTIER**, représentante de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire  
Suppléant : **M. Mathieu VERGER**, représentant MEDEF

#### Collège 5 : 1 représentant des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

- Titulaire : **Mme Evelynne GILLOT**, présidente de la CAF de la Mayenne  
Suppléant : **M. Johan JARDIN**, président de la CARSAT Pays de la Loire  
Suppléant : **M. Lionel LE GOUALE**, représentant de la Mutualité française

#### Collège 6 : 1 représentant des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

- Titulaire : **M. Jean CESBRON**, président du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)  
Suppléant : **M. Jean-Marc LAFFAY**, président SSTI 72  
Suppléant : **M. Jean-François HOGU**, représentant de France Nature Environnement Pays de la Loire

#### Collège 7 : 6 représentants des offreurs des services de santé

- Titulaire : **M. Pierre VOLLOT**, directeur du CH de Cholet  
Suppléant : **Mme Céline MONTIGNY-FRAPY**, Pôle hospitalier et gériatrique Nord Sarthe  
Suppléant : **Dr François GOUPIL**, président de la CME du CH du Mans
- Titulaire : **Mme Agnès PICHOT**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Nantes et région  
Suppléant : **M. Daniel BERNIER**, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité Pays de la Loire  
Suppléant : **Dr Joël JENVRIN**, responsable médical Samu 44 – Smur de Nantes
- Titulaire : **M. Jean SELLIER**, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 49  
Suppléant : **Mme Véronique BORRIELLO**, représentante de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées  
Suppléant : **M. Ludovic LE MERRER**, directeur régional de la Croix Rouge Française

- Titulaire : **M. Jamel KASMI**, directeur général Fondation Cémavie - Nantes  
Suppléant : **Dr Rachel BOCHER**, représentante de l'INPH  
Suppléant : **Dr Gilles REIGNIER**, représentant l'ADOPS 44
  
- Titulaire : **Dr Jean-Baptiste CAILLARD**, président de l'URPS médecins  
Suppléant : **Dr Philippe COLLEN**, représentant de l'URPS médecins  
Suppléant : **M. Patrick COUNY**, président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes
  
- Titulaire : **Dr Dominique BRACHET**, président de l'URPS chirurgiens-dentistes  
Suppléant : *En attente de désignation*  
Suppléant : **Dr Alain GUILLEMINOT**, président de l'URPS pharmaciens

**Invités permanents ayant voix consultative :**

**Pr Gilles BERRUT**, personnalité qualifiée

**Dr Denis LEGUAY**, personnalité qualifiée

**Dr Adrien ROUSSELLE**, représentant le groupe permanent inégalités santé précarité

**Dr Vincent SIMON**, président du conseil territorial de santé du Maine-et-Loire

**M. Olivier RICHEFOU**, président du conseil territorial de santé de la Mayenne

**M. Antoine CHEREAU**, président du conseil territorial de santé de la Vendée

**Article 2**

Le secrétariat de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

**Article 3**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DSU/2022/2 du 5 janvier 2022 relatif à la composition de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

**Article 4**

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

**Article 5**

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du DG de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Nantes, le **26 août 2022**

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Le Conseiller auprès de la Direction générale

**Signé** Benoît JAMES